

Reprise d'activité après le confinement : recréer du lien, rassurer ses salariés et assurer la sécurité de tous

A situation inédite, réponse inédite : la crise engendrée par le Covid 19 oblige le monde de l'entreprise à repenser son organisation. Via des mesures concrètes en matière de prévention sanitaire, d'équipement, de lien entre les collaborateurs, cette période de déconfinement doit nous inciter à nous réinventer. Quelques éléments pour s'y retrouver.

Le travail, c'est plus que jamais la santé !

Inscrite dans le Code du travail, l'obligation de l'employeur à « assurer la sécurité et protéger la santé physique et morale des travailleurs » n'a jamais été si vraie en cette période d'épidémie. Plusieurs mesures sanitaires indispensables accompagnent donc l'étape de la reprise.

Après la phase du télétravail généralisé le plus possible, la réouverture des locaux doit suivre une réorganisation des postes de travail. Dans les situations de contacts dits « brefs », les gestes barrières sont à rappeler et à inciter ; si l'agencement oblige à des proximités prolongées, on songera à installer des zones de courtoisie et autres écrans de protection. Côté équipement, l'employeur doit pourvoir aux besoins du personnel en matière de savon et de gels hydroalcooliques. Les masques sont grandement recommandés pour empêcher la contamination : on privilégiera les masques de catégorie 1 (FFP1) dans les pièces peu ventilées, les masques FFP2 en cas de contact prolongés ou de visites régulières, et les masques dits « alternatifs » (chirurgicaux ou en tissus) pour les salariés moins exposés aux risques. Leurs ports ne suppriment pas la nécessité du lavage de main très fréquent ! Dans les magasins de vêtements ou les entreprises utilisant des blouses, bleus et autres tenues professionnelles, les responsables achats pourront éventuellement investir dans un [défroisseur](#) : la vapeur d'eau permet d'assainir les textiles.

Une nouvelle organisation du travail liée au coronavirus

Dans les locaux professionnels, des mesures quant à l'organisation de la vie de l'entreprise sont à prendre en compte. Outre la favorisation du télétravail, on songera aux horaires décalés, au présentiel alternant (une partie de l'équipe vient sur site les lundi, mercredi et vendredi, l'autre les mardi et jeudi, par exemple), on limitera la visite de clients ou de fournisseurs au strict nécessaire, et on agencera le réfectoire d'entreprise pour augmenter sa plage d'ouverture tout en réduisant le nombre de convives présents en même temps dans son enceinte.

Reprise d'activité après le confinement : recréer du lien, rassurer ses salariés et assurer la sécurité de tous

Un lien à recréer

Dans la période actuelle, nombre d'entreprises vont se trouver dans une situation plus ou moins inédite, une partie des salariés restant en télétravail, une autre se rendant dans les locaux. Les bonnes habitudes prises pendant le confinement doivent donc être maintenues : au maximum, privilégier le lien social entre vos collaborateurs, via des solutions de travail et de discussions instantanées, comme Zoom, Microsoft Teams ou Slack. N'hésitez pas à faire en sorte que les managers prennent régulièrement des nouvelles du moral et de la santé des travailleurs à la maison. Quant aux opérations de « sociabilité », type pause-café en visioconférence ou challenges sportifs, elles peuvent être maintenues pour assurer la cohésion de tous. Privilégier enfin la communication directe au niveau opérationnel, en essayant de rendre les process de travail les plus lisibles et rassurants possible !